



COMMUNE DE SAINT-THONAN

CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2025

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Marc JEZEQUEL, Maire, M. Pierre ANNEZO, Mme Carole GUILLERM, M. Hervé BIZIEN, Mme Sylvie MARCHALAND, Mme Bénédicte MEVEL, M. Bernard SALIOU, M. Laurent BERTHEVAS, Mme Fadila BOUZIANI, M. Jean-Luc VINCENT, M. Cédric RIBEZZO.

Absents excusés :

Mme Anne-Laure CANN qui a donné pouvoir à Mme Carole GUILLERM,
Mme Laura MARTINEZ,

M. Mickaël GRALL qui a donné pouvoir à M. Bernard SALIOU,

Mme Maryse ALLAIRE qui a donné pouvoir à M. Hervé BIZIEN,

M. Sébastien LAMBERT qui a donné pouvoir à M. Cédric RIBEZZO.

Le conseil municipal a désigné M. Laurent BERTHEVAS, secrétaire de séance.

La séance est levée à 22h.

DELIBERATION N° 56-2025 APPROUVANT LA MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée :

Le conseil municipal a voté lors du conseil du 7 décembre 2023 une autorisation de programme (AP/CP) pour la réalisation de certains investissements pluriannuels.

Les AP/CP facilitent la gestion pluriannuelle des investissements. Ils sont régis par l'article R2311—9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent notamment un allègement du budget et une présentation plus lisible des opérations programmée mais nécessitent un suivi régulier et rigoureux.

Dans le cadre de l'avenant du marché de travaux pour la requalification de la route départementale - RD 25 (secteur de l'église / rue de Kersaos), il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver la modification des Autorisations de programme/ Crédits de paiement (AP/CP) ci-après :

REQUALIFICATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 25 RUE DE KERSAOS

AP/CP votées

Libélé (AP/CP)	Montant autorisations de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement (CP)	
		Réalisé 2024	CP Ouvert 2025
REQUALIFICATION RD 25 RUE DE KERSAOS	1 227 011,84	0,00	1 227 011,84

Libélé (AP/CP)	Montant autorisations de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement (CP)		
		Réalisés 2023	Réalisés 2024	Ouverts 2025
REQUALIFICATION RUE DE KERSAOS				
Requalification rue de Kersaos - conduite eau potable	460 000,00	9 780,00	2 460,00	447 760,00
Requalification rue de Kersaos - travaux d'enfouissement des réseaux - effacement rue de Kersaos - RD25- côté bourg + rue des prairies T1	81 200,00	0,00	47 187,84	34 012,16
Requalification rue de Kersaos - travaux d'enfouissement des réseaux + rue de Kersaos - RD25 - sortie de bourg T2	90 640,00	56 505,28	19 564,82	14 569,90

AP/CP modifiées

Libélé (AP/CP)	Montant autorisations de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement (CP)		
		Réalisés 2024	CP 2025	CP 2026
REQUALIFICATION RD 25 RUE DE KERSAOS	1 020 000,00	0,00	853 000,00	167 000,00

Libélé (AP/CP)	Montant autorisations de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement (CP)			
		Réalisés 2023	Réalisés 2024	Réalisés 2025	Ouverts 2026
REQUALIFICATION RUE DE KERSAOS					
Requalification rue de Kersaos - conduite eau potable	454 532,16	9 780,00	3 270,00	441 482,16	clôturé
Requalification rue de Kersaos - travaux d'enfouissement des réseaux - effacement rue de Kersaos - RD25- côté bourg + rue des prairies T1	79 197,94	0,00	47 187,84	32 010,10	clôturé
Requalification rue de Kersaos - travaux d'enfouissement des réseaux + rue de Kersaos - RD25 - sortie de bourg T2	76 063,34	56 505,28	19 564,82	-6,76	clôturé
Requalification rue de Kersaos - tapis d'enrobé	226 662,00	0,00	0,00	226 662,00	clôturé

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 et l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n°20-2025 du 3 juillet 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission "Administration Générale" du 9 décembre 2025.

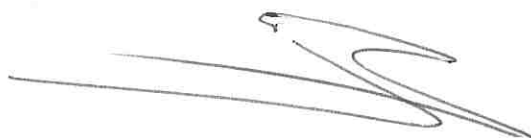
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
 Le Maire, Marc JEZEQUEL

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.